

COLLECTIVITÉ
COURCELLES-SAPICOURT

Arrondissement de Reims
Canton de Fismes-Montagne de
Reims

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du vendredi 21 octobre 2016

Par suite d'une convocation en date du 6 octobre 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	Présents : Jean MICHEL, Jacky LESUEUR, Maurice ENGELMANN, Philippe LEVEAUX, Thierry PROLA, Michel BACARISSE, Gérald MABILE, Pierre
présents	10	CARRE, Grégoire MAZZINI
votants	11	Absents excusés : Xavier CULEUX qui donne pouvoir à Michel BACARISSE. Secrétaire de séance : Jean MICHEL.

Délibération n° 27/2016

Objet : Achat et pose de panneaux de police sur Sapicourt.

Au vu du nombre d'habitants dans le quartier de Sapicourt, de l'étroitesse de certaines rues et du danger de sortir directement depuis la rue de l'Eglise sur la rue Laurent Lainé, Monsieur le maire propose au conseil municipal de créer une zone à 20 km/h (zone dans laquelle les piétons sont prioritaires) dans les rues de l'Eglise, du Lavoir, de la Cure, des Favières et Gerbault. Il propose aussi la création de sens uniques dans les rues de l'Eglise, du Lavoir, de la Cure, et dans la partie de la rue des Favières située entre la rue Laurent Lainé et la rue du Lavoir. Les sorties vers la rue Laurent Lainé se feraient par la rue de la Cure et la rue des Favières. Un plan indiquant le sens de circulation ainsi que l'implantation des divers panneaux est présenté au conseil. Ce projet permet de sécuriser tout le secteur. Un devis est également présenté afin d'estimer le coût de cette opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

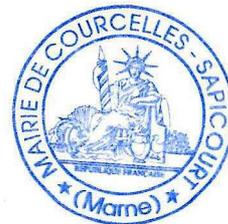
EMET un avis favorable quant à la création de la zone 20 sur ce secteur du quartier de Sapicourt.

EMET un avis favorable sur l'implantation de tous les panneaux et le sens de circulation.

DEMANDE au maire de contacter d'autres entreprises pour l'achat et la pose des panneaux.

AUTORISE le maire à signer le devis qui sera le moins disant ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 24 octobre 2016
Le Maire
Patrick DAHLEM



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte
compte-tenu de son envoi à la Sous-préfecture de Reims
et de sa publication le 24 octobre 2016